



1/110 000



COMMUNE DE GERARDMER

HAUT DU BARAJ

HAUT DES GOUTTERIDOS

LES ESSARDS PIERRAT

LES BASSES FEIGNES

LE COLADIA

LE PRE LINX

LES ROCHES LE DESSUS DES ROCHERES

LE PRE GLEY

LES NEUFS LIEUX

PRES GRANGETTE

LES GOUTTERIDOS

LA BASSE DES RUPTS

LE HAUT DE LA BASSE DES RUPTS

LES ROCHERES

BAS DE FORGOTTE

LE DESSUS DE FORGOTTE

LE BARAJ

LE BAS DES GOUTTERIDOS

LE PRE FERRY

LE PRE DES CLEFS

LA BASSE DES RUPTS

LE REVERS DU COSTET

LA TETE DU COSTET

LE HAUT DE LA BASSE DES RUPTS

DERRIERE LA TETE DU COSTET

LE PETIT PRE

BLANCHE PIERRE

LE DESSOUS DE FORGOTTE

FORGOTTE

DEVANT LES ROCHES DU RAIN

LE BAS DE LA RAYEE

LA BASSE DES RUPTS

LE REVERS DU COSTET

LA TETE DU COSTET

DERRIERE LA TETE DU COSTET

LE PETIT PRE

LE CALVAIRE

LA PRAIRIE DU RAIN

LA VILLE

LE MARCHÉ

LE BAS DE LA RAYEE

LA BASSE DES RUPTS

LE REVERS DU COSTET

LA TETE DU COSTET

DERRIERE LA TETE DU COSTET

LE PETIT PRE

LES TROIS MAISONS

LE BAS DES TROIS MAISONS

MAISONS

LES BOLLES

LES CAILLOUX

LA ROCHOTTE

LES PRES DE CHENT

LA ROCHE GAUTHIER

LE REIN BRULE

LA CREUSE

LA ROCHE GUILYANT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : C
Feuille(s) : 000 C 04
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 28/10/2011
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par M. GEODATIS-S12797 REQ
Le 23/09/2011

ER (196)

Numéro d'ordre du document
Intégré : 3596X

Document vérifié et numéroté le 28/10/2011

Epinal
Par ETIENNE
inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

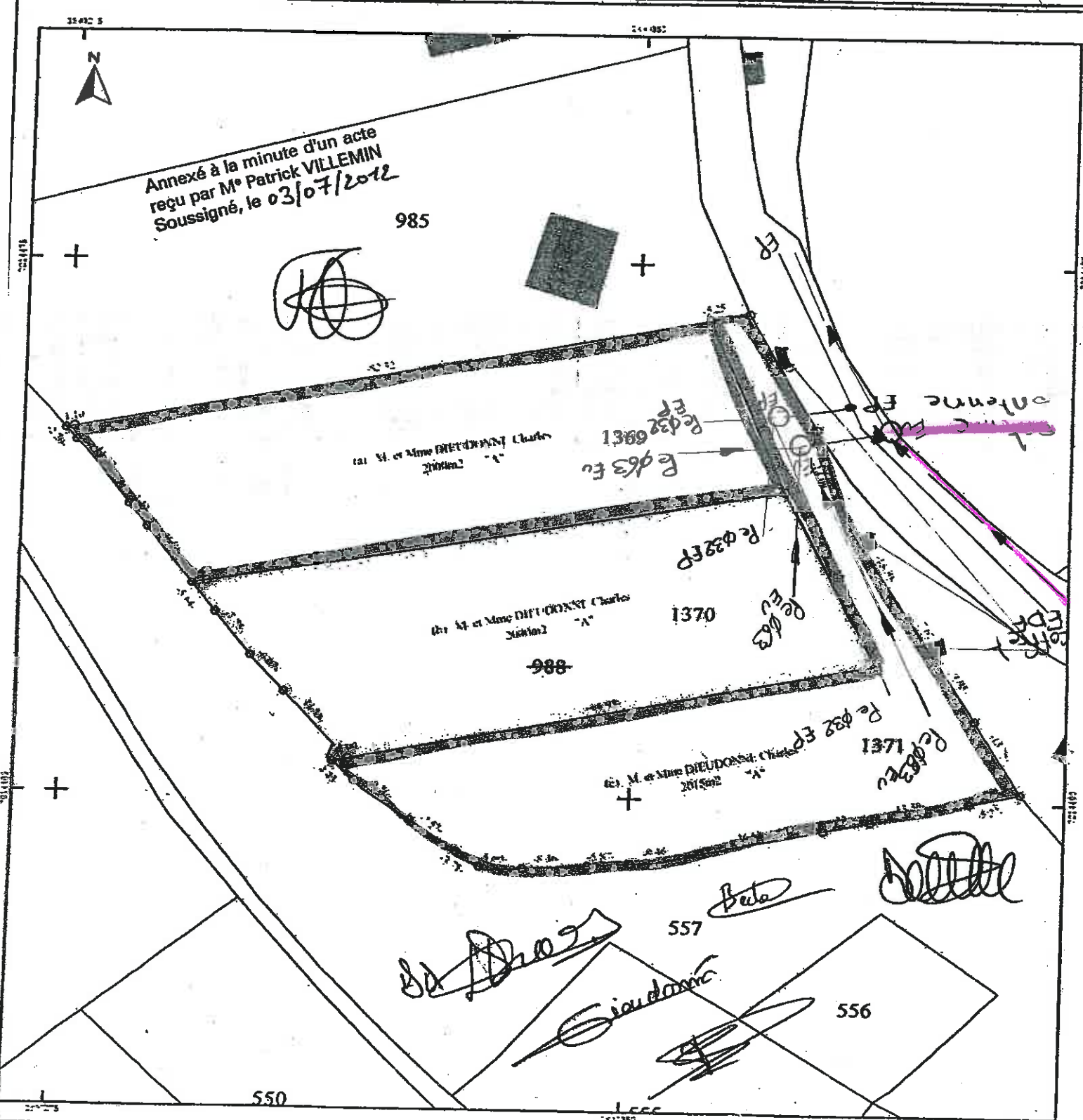
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-locataires (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau;
 - B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____
- Les propriétaires déclarants ont pris connaissance des informations portées au dos de la minute 6463.

Document vérifié et numéroté le 28/10/2011

Centre des Impôts foncier de :
Bureau antenne du cadastre de SAINT-DIE
(Cadastré)
Place Jules Ferry
B.P. 257
88107 ST DIE DES VOSGES CEDEX
Téléphone : 03 29 55 27 26
Fax : 03 29 56 98 77
bapt.saint-die-des-vosges@dgrfp.finances.gouv.fr

(1) Rapporter mention inutile. Le terrain A est applicable que dans le cas d'une acquisition faite dans un acte de vente à fait. Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc...
(3) Préciser le nom et qualité de chaque propriétaire, sous-locataire, tenant, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...






Projet d'aménagement

DEPARTEMENT DES VOSGES

Commune de GERARDMER

Lieu-dit : "Prés Grangette"

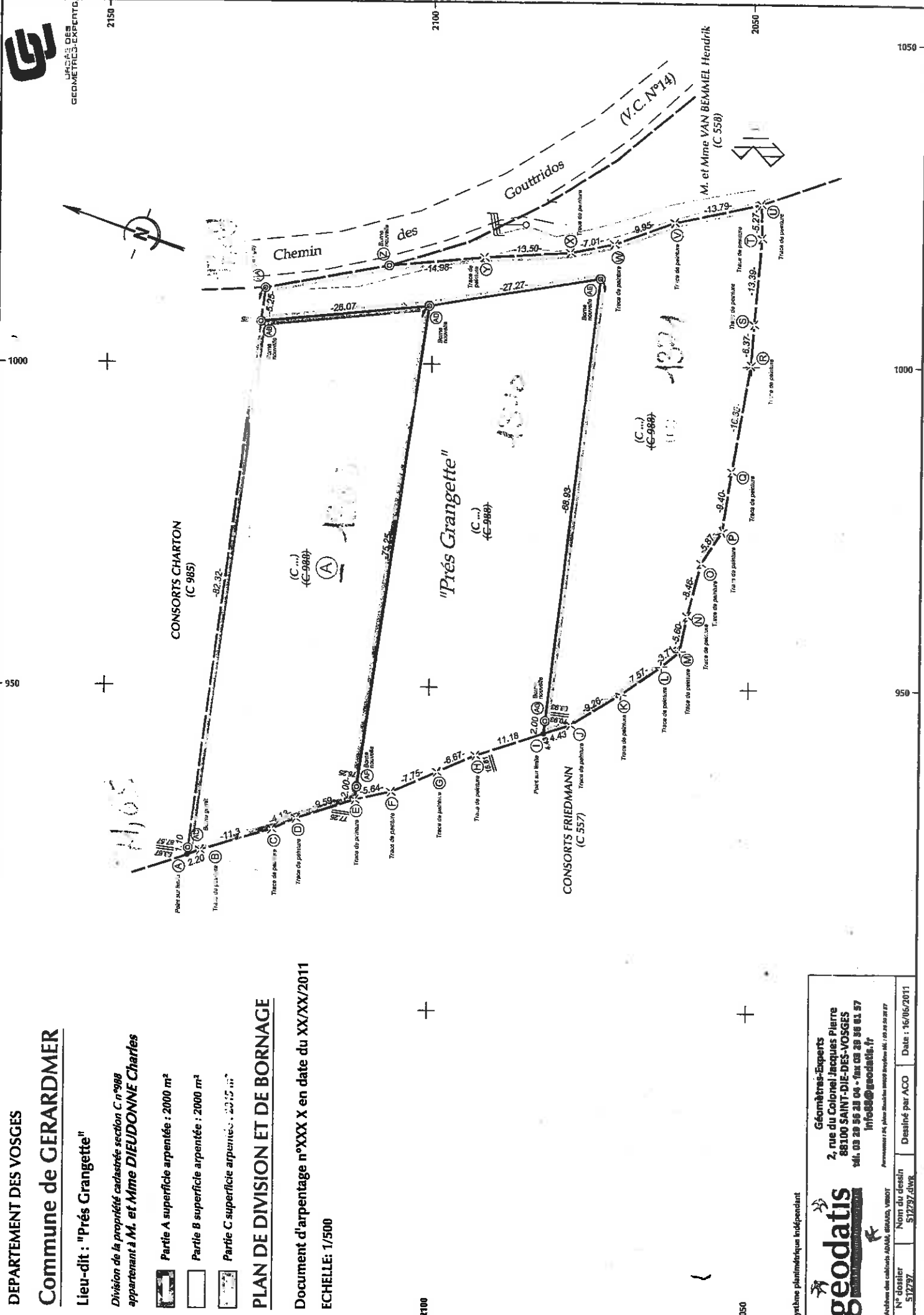
Division de la propriété cadastrée section C n°988 appartenant à M. et Mme DIEUDONNE Charles

-  Partie A superficie arpentée : 2000 m²
-  Partie B superficie arpentée : 2000 m²
-  Partie C superficie arpentée : 2015 m²

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

Document d'arpentage n°XXX X en date du XX/XX/2011

ECHELLE: 1/500

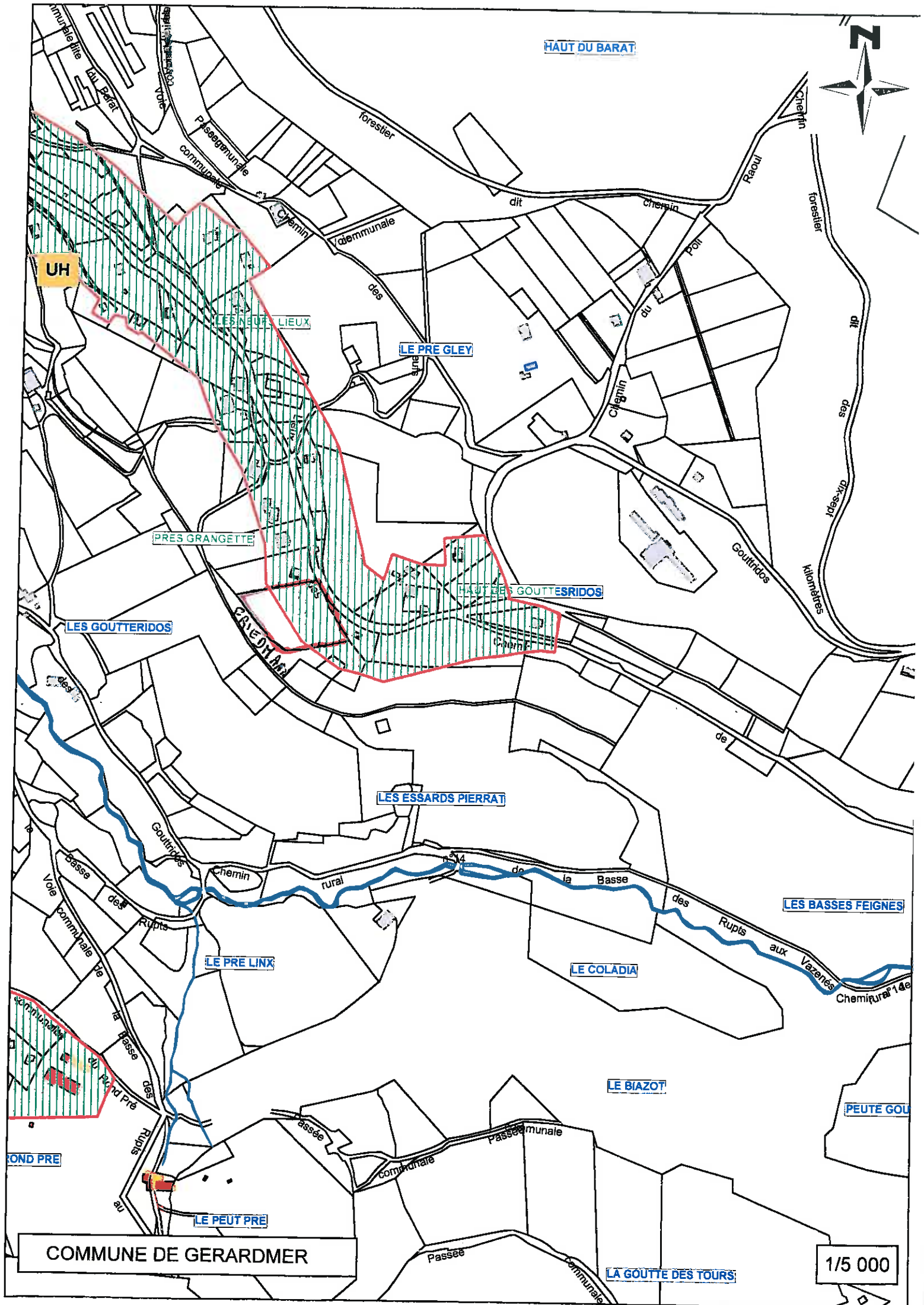


Système planimétrique indépendant



Géomètres-Experts
 2, rue du Colonel Jacques Pierre
 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
 tél. 03 20 26 28 04 - fax 03 20 26 81 57
 info@geodatis.fr

Archives des cabinets ANAM, SIMAND, VIMOT	Provenance : 04, planimétrie sans levé topographique M. / 16.06.2011
N° dossier 512797	Destiné par ACO
	Date : 16/06/2011



HAUT DU BARAT



UH

LE PRE GLEY

PRES GRANGETTE

HAUTES GOUTTESRIDOS

LES GOUTTERIDOS

LES ESSARDS PIERRAT

LES BASSES FEIGNES

LE PRE LINX

LE COLADIA

LE BIAZOT

PEUTE GOU

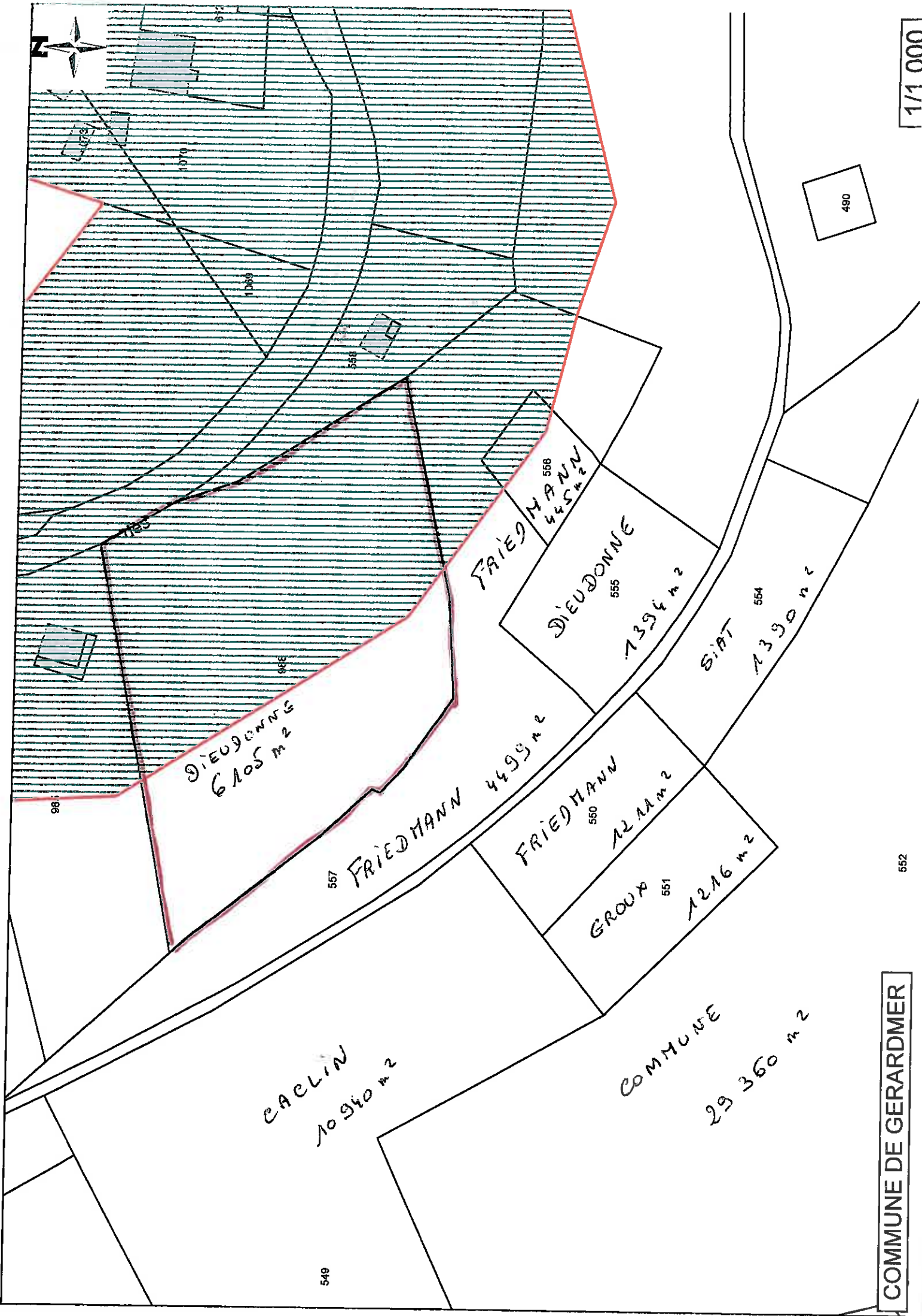
OND PRE

LE PEUT PRE

COMMUNE DE GERARDMER

LA GOUTTE DES TOURS

1/5 000



Commune de GERARDMER

Lieu-dit : "Prés Grangette"

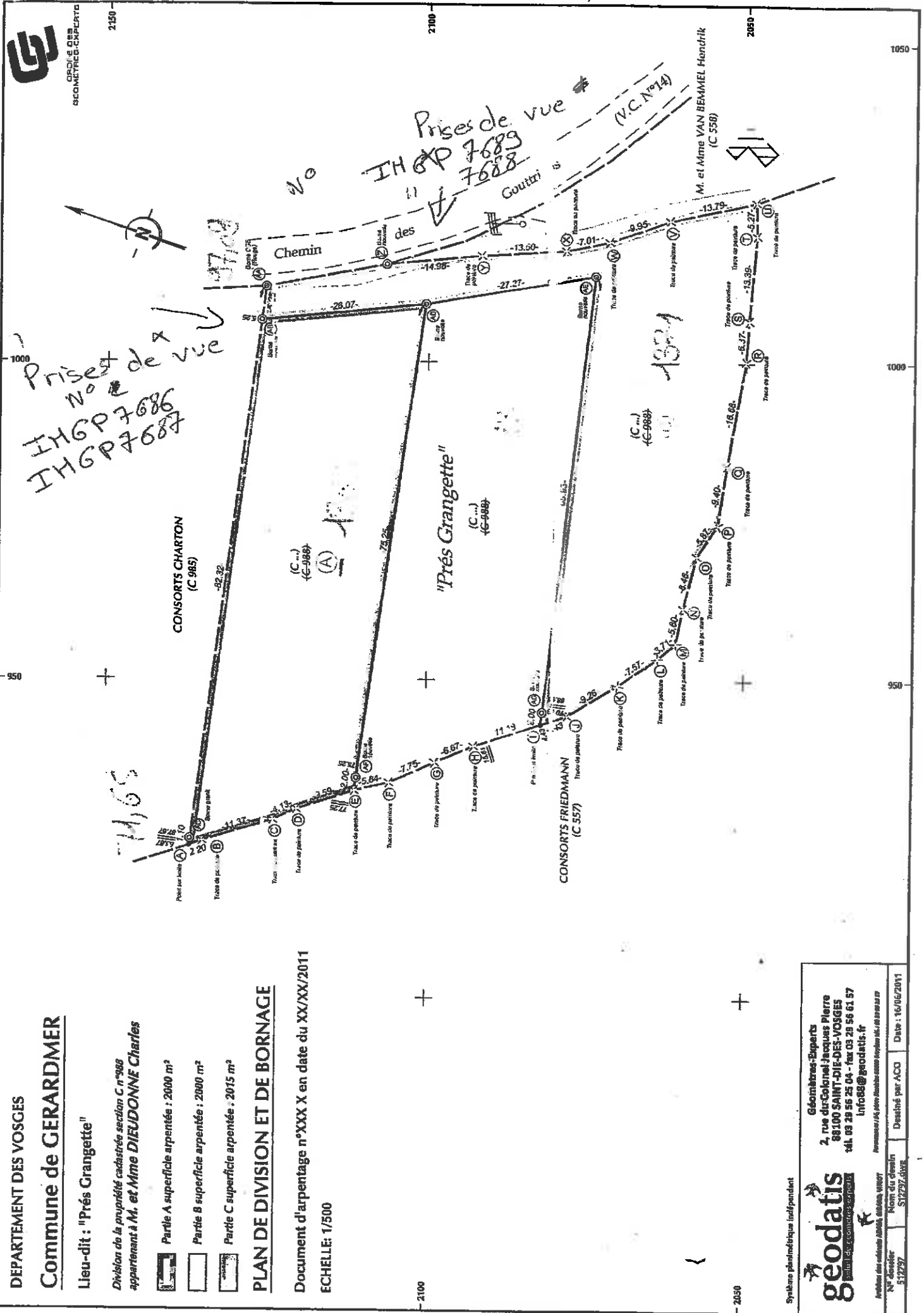
Division de la propriété cadastrée section C n°988 appartenant à M. et Mme DIEUDONNE Charles

- Partie A superficie arpentée : 2000 m²
- Partie B superficie arpentée : 2000 m²
- Partie C superficie arpentée : 2015 m²

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

Document d'arpentage n°XXX X en date du XX/XX/2011

ECHELLE: 1/500



Système planimétrique indépendant

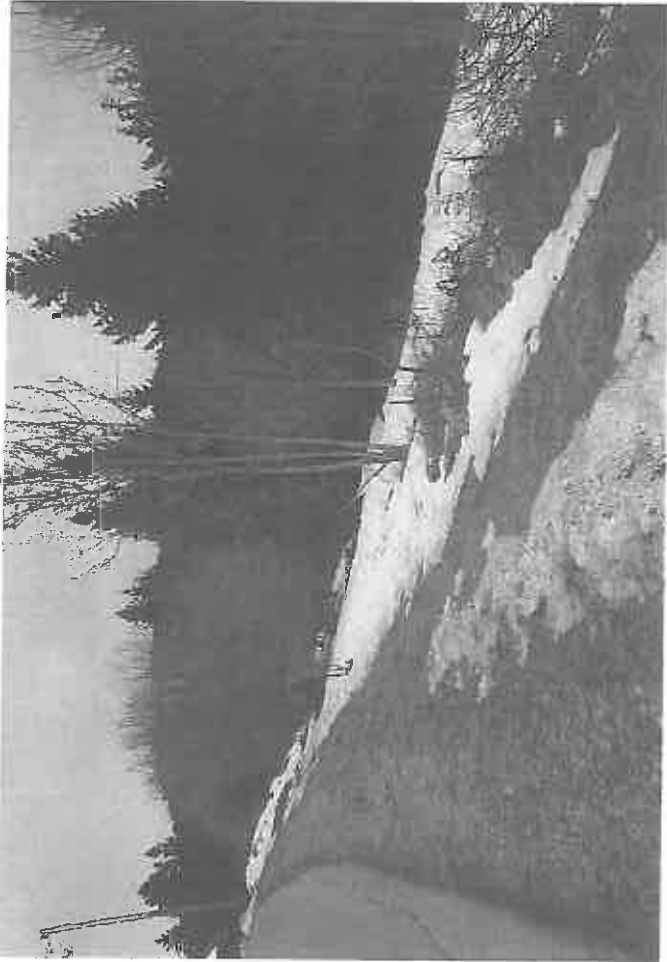


Géomètres-Experts
 2, rue du Colonel Jacques Pierre
 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
 tél. 03 28 56 25 04 - fax 03 28 56 61 57
 info88@geodatis.fr

N° dossier	512297	Destiné par ACO	
Nom du client	512297	Date	16/06/2011

Profession des cadastres (AMM), situation visuel
 Document n°45 pour l'ensemble des communes de la région de la Moselle

98 97



88 97



58 97



78 97

